

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

RETOUR A LA FOI CATHOLIQUE DE L'UN DES PLUS
ARDENS APOTRES DU RONGISME EN ALLEMAGNE.

Le schisme germano catholique vient d'éprouver une défection qui, pour n'être pas la première, n'en a pas moins fait une impression profonde en Allemagne; on peut même la considérer comme un symptôme de l'inévitable dissolution de la secte.

L'Allemagne méridionale paraissait offrir au rongisme un terrain beaucoup moins favorable à son extension que la Prusse, où il avait pris naissance, la Saxe et les souverainetés adjacentes. Bade et le Wurtemberg surtout, bien que ces deux Etats lui eussent fourni un petit nombre de mauvais prêtres catholiques, depuis long-temps corrompus en fait de doctrine aussi bien que de morale, se montraient plus particulièrement opposés à cet incompréhensible système d'un soi-disant *calholicisme*. En vain un sieur Butterslein, prêtre suspens, et pendant quelques années détenu pour méfaits civils dans une prison de l'Etat, avait-il profité des premiers jours de son établissement, pour se déclarer rongiste, et pour inviter quelques individus sans croyances à se former, sous sa direction, en une communauté rongienne; cet appel fut d'autant moins écouté, que son auteur traînait ignominieusement son apostolat dans toutes les tavernes de Stuttgart. Mais alors se leva tout-à-coup sur l'horizon du rongisme wurtembergeois, une sorte de comète dont l'apparition fut saluée des acclamations confuses de tous les mécréans d'Allemagne.

C'était Julien Chownitz (dit Joseph Chovanetz), qui, sous ce dernier nom s'était fait une réputation dans la littérature et dans les journaux romantiques. Il se trouvait alors directeur d'un journal appelé *Poste arcélégré d'Ulm*, ville où il faisait sa résidence. Cet écrivain, catholique de naissance, mais non plus de foi, embrassa tout à coup le rongisme, avec une véhémence de zèle et d'apparante ferveur qui le classa d'emblée parmi les colonnes du nouveau temple que Ronge venait d'élever au rationalisme prétendu religieux.

Suivant ses propres aveux, c'était le désordre de ses mœurs qui, successivement et après de longs combats, l'avait transformé en ennemi de cette Eglise à laquelle son enfance, guidée par une mère éminemment chrétienne, et sa première adolescence avaient été profondément dévouées. La philosophie de Hegel, puis celle des Bruno Bauer et des Feuerbach, l'avaient peu à peu fait tomber dans les abîmes du *néhilitéisme*, ainsi qu'il le dit lui-même.

"Le désespoir, dit-il plus loin dans le récit qu'il a fait de ses égaremens et de sa conversion, saisit tout mon être moral; l'abîme, le vide qui désolaient mon cœur m'engloutirent tout entier; penser, examiner, savoir même, tout cela ne me donnait plus aucun repos; ainsi j'en revins à me précipiter dans le plaisir; je m'y plongeais comme un furieux, empressé d'en finir avec la vie!"

C'est dans cette effrayante situation que le rongisme, cette religion des *rélicences* et des *suppressions négatives*, lui apparut comme un rocher au milieu de l'Océan. Il le saisit, dit-il, l'escalada, et se trouva tout-à-coup à la hauteur de ses *lumineuses conceptions*. Il lui fallait une révélation, mais sans force obligatoire pour la raison, et moins encore pour la conscience: il se fit *catholique-allemand*.

"Toutefois, et en dépit de son scepticisme (c'est toujours lui qui parle), il éprouvait souvent une inexplicable impulsion, une sorte de violence morale qui le forçait d'entrer dans les églises catholiques; l'incrédulité était souvent vu agenouillé au pied des autels. Certains appelaient cela de l'hypocrisie; mais ceux qui résonnent ainsi ne connaissent pas le cœur humain. Tel se gonfle et fait parade d'une incrédulité orgueilleuse, qui, dans la solitude de sa demeure, éprouve, ne fût-ce que pendant quelques instans, des pensées de foi en Dieu et en son éternité, et alors quelque amer soupir se dégage malgré lui de sa poitrine."

Chownitz venait de faire le pas décisif. Un pamphlet, intitulé: *Une défection de Rome, lettre d'adieu à la hiérarchie*, inondait les librairies hétérodoxes de l'Allemagne, et l'apostat y avait acquis une gigantesque célébrité. Alors il se crut de force à prendre une attitude prépondérante dans la secte, en se faisant lui-même fondateur d'une communauté, dite *Eglise rongienne*. C'est ici qu'il faut spécialement s'attacher à ses récits, si l'on veut se faire une idée de ce qu'est une parcelle Eglise. "Je ne suis pas, dit-il dans sa rétractation, homme à m'armer du ridicule lorsqu'il s'agit de combattre des faits ou des choses de quelque importance; mais, en vérité, quiconque a pu

connaître le germano catholicisme comme je le connais, ne pourra parler de lui qu'avec pitié, et c'est encore le mode le plus doux de s'occuper de lui.

"Deux hommes s'étaient trouvés, puis quatre, puis cinq, qui, sous ma direction, consentirent à s'organiser en Eglise. Pour ma part, je prenais la chose au sérieux, bien que, de temps à autre, j'entendisse, comme le grand réformateur, au fond de ma conscience une voix accusatrice me demandant si ce que j'entreprenais était juste, et loyal, et s'il était bien possible que je comprisse mieux les choses que cette Eglise qui, depuis quinze cents ans, enseigne les hommes? (V. les écrits de Luther.) Ces questions n'avaient pour moi rien qui pût m'intimider, et je continuai mon œuvre résolument, sans scrupule et sans remords."

"Nous avions tenu plusieurs assemblées publiques, où moi seul étais toujours chargé de parler, les autres n'étant bons qu'à me prêter l'oreille. J'avais été à l'unanimité nommé président, un autre secrétaire, et un troisième (sur six) caissier, *emploi jugé le plus important de tous*, comme souvent je l'avais fait entendre dans mes discours. Le magistrat urbain nous avait cédé un local, où je fis établir un autel que j'eus soin de couvrir d'une pièce d'étoffe écarlate, et d'ornier d'un petit crucifix de verre et de deux bougies. Placé derrière cet autel, tous les dimanches je débitais pendant deux ou trois heures des homélies qu'écoutaient ordinairement trois à quatre cents curieux que nos journaux prétendaient être des membres de notre Eglise; en réalité nous n'étions que douze et quelquefois quinze. Alors tous les journaux hétérodoxes d'Allemagne me proclamaient le grand apôtre de la Souabe. Mais hélas! qui eût lu au fond de mon cœur!

"Un des membres les plus zélés de notre commune, le barbier Treü, était notre poète. Nous lui confiâmes, *ad interim*, le sacerdoce de notre Eglise; mais, dès la première fois, nous nous aperçûmes du tort immense que nous avions eu d'avoir oublié de lui faire préalablement réciter son *Pater*. A la quatrième demande il demeura court; en sorte que, moi, président et prédicateur de la communauté, je fus obligé de le tirer d'embarras. Nul n'osera contredire ce fait qui eut pour témoins une trentaine de bourgeois de la ville. Mes deux assistans s'entendaient en questions religieuses, notamment en ce qui concernait notre nouvelle confession, autant que des sauvages s'entendent en trigonométrie; en revanche, ils étaient extrêmement dociles, me singeant en toutes choses, et exécutant ponctuellement tout ce que je leur ordonnais de faire.

"Nous avions appelé à notre aide le soi-disant curé Kerbler, que les journaux nous avaient dépeint comme un véritable enchanteur en affaires rongiennes. Nous espérions que par sa faconde il parviendrait à nous procurer de nouveaux frères. Dans le nombre de quinze que nous n'avions pu encore dépasser, l'on comptait un littérateur, un écrivain public, un quartier-maître de régiment, et notre barde, le barbier; le reste ne se composait que de journaliers, de terrassiers et de surveillans des ouvriers employés aux travaux de la forteresse d'Ulm.

"Nous nous rendîmes, Kerbler et moi, chez le doyen protestant Landerer, avec qui Kerbler, dont le langage avait pris, de prime abord, le caractère de la plus haute impertinence, entra en une dispute tellement malhonnête, que le doyen le mit à la porte en lui défendant, pour l'avenir, l'entrée de sa maison."

Nous faisons grâce à nos lecteurs de mille autres insolentes prétentions de ce pasteur de nouvelle mode, pour le suivre, un seul instant, dans l'oratoire de la secte. Son sermon stéréotypé fut, comme d'ordinaire, un commentaire sur la texte: *Il y aura un seul troupeau et un seul pasteur*. Il donna sa communion à qui voulut la recevoir; *il ne faut pas*, nous dit-il dans un langage grossièrement impie, *plus de cérémonie pour distribuer un morceau de pain et un gobelet de vin*. Il déclara, le même soir, avoir reçu l'acte d'accession de dix à douze néophytes, tandis qu'un seul y avait apposé sa signature. Plusieurs autres traits d'imposture et d'hypocrisie, bientôt dévoilés, l'obligèrent à s'éloigner d'Ulm avec moins de fracas qu'il n'y était venu.

"Après lui la communauté songea à se renfoncer par l'acquisition d'un sieur Würmlé, prêtre apostat du diocèse de Constance. Emule d'hypocrisie avec son prédécesseur, il ne marchait que d'un pas lent, la tête inclinée et les yeux baissés. Mais à peine se vit-il installé qu'il s'équipa avec luxe, chercha un bel appartement, aux frais de la commune. A quoi bon cette dépense, lui demandai-je avec une confiante amitié? Le révérend souri

d'un air dégagé, et me répondit enfin : Sachez donc, M. Chownitz, que j'ai l'intention de faire venir ma précédente gouvernante, etc. C'en fut assez pour moi. Voilà donc, me dis-je, l'homme qui, appelé par la cour métropolitaine à se justifier de certaines accusations, lui avait insolemment répondu : *je suis allemand et homme d'honneur, et dans les ordres de la cour, je ne puis voir une astuce romaine bien opposée à la probité allemande !*"

Nous ne pensons pas qu'il y ait rien à ajouter à cette courte esquisse du culte d'une Eglise germano-catholique, et du caractère des prêtres apostats qui le président. Quant à M. Chownitz, ses yeux s'étaient dessillés ; et, par une faveur signalée du ciel, lorsqu'il balançait encore entre le repentir du mal qu'il avait fait et la crainte des outrages qu'allaient lui prodiguer ses anciens patrons et amis, il fut attaqué d'une maladie qui le conduisit aux bords du tombeau. Alors se réveilla en lui, avec sa présente foi, la crainte des jugemens de Dieu, et bientôt il prit la ferme résolution de retourner au sein de sa miséricordieuse Eglise. En effet, à peine convalescent, il se traîna à son bureau, et écrivit au vénérable curé Himioben, à Mayence. Il s'adressait à ce digne ministre de l'Eglise, parce que, plein de foi et de charité, celui-ci lui avait, quelques années auparavant, adressé, par la voie des journaux, une vive mais charitable correction. Ainsi, celui dont la juste sévérité l'avait châtié, devait être plus tard son sauveur, son guide et son ami le plus compatissant.

"J'avais, dit-il, d'excellentes raisons pour faire de ma résolution un profond mystère : *Je connaissais mes anciens adeptes, et je les savais capables de me la faire payer cher.* Déjà je les savais furieux de ce que, vers la fin de ma maladie, et pendant ma convalescence, je leur avais fermé ma porte et rompu tous mes rapports avec eux ; mon départ pour Mayence devint le signal de leurs récriminations les plus injurieuses."

"Telle est, remarque M. Chownitz, la morale des catholiques-allemands telle est leur justice, telle est leur charité ! Tant qu'on leur appartient, on est un grand homme ; si on les abandonne, ils vous jettent de la boue au visage. Et ce sont ces gens-là qui se plaignent des publications de leurs adversaires ; ils crient à la passion, à la haine, à la partialité des catholiques ! Que mon exemple serve à les juger ! Ils me devaient une trop funeste reconnaissance ; car c'est moi qui ai fondé leur commune. Hélas ! hélas ! qu'il est vrai, que qui sème du vent recueille des tempêtes !"

M. Chownitz termine son opuscule, en annonçant à l'Allemagne, que le 30 août dernier, il a eu l'ineffable bonheur de trouver grâce devant Dieu et son Eglise véritable. Après avoir prononcé la profession de foi décrétée par le saint concile de Trente, il a reçu les sacrements de la pénitence et de l'eucharistie, des mains de M. le curé Himioben, dans son église paroissiale de Saint-Christophe.

Une charité tout apostolique avait porté le vénérable évêque de Mayence à recevoir l'enfant prodigue jusque dans son palais ; il avait conféré à M. Himioben les pouvoirs extraordinaires qu'il lui fallait pour réconcilier avec l'Eglise, l'auteur d'un si énorme scandale. Dieu, dans sa miséricorde infinie, fera peut-être de cet autre Saul, un vase d'élection pour le salut et le triomphe de son Eglise. En attendant, M. Chownitz, par sa noble et courageuse rétractation, a du moins le mérite d'avoir le premier soulevé le voile dont jusqu'ici se couvrait l'impunité romaine. *Ami de la Religion.*

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE DES TERRES
DE LA COURONNE,
RELATIVEMENT A SON VOYAGE AU SAGUENAY,
En date du 27 septembre 1845.

A Son Exc. Lord Metcalfe, Gouverneur-Général du Canada, etc. etc. etc.

Etant récemment de retour d'une excursion au Saguenay et sur le côté sud du fleuve St. Laurent, depuis la Rivière du Loup jusqu'à la Pointe Lévi, il est de mon devoir de faire rapport à Votre Excellence du résultat de mes observations, et de l'opinion que je me suis formée, sur ce qu'il y aurait à faire, soit par l'Exécutif, soit par la Législature de cette Province, afin d'assurer à un grand nombre des sujets de Sa Majesté, dans ces parties du pays ainsi que dans celles qui les avoisinent, cette protection à laquelle ils ont droit comme membres de la société.

N'ayant pu réussir à me procurer les services de A. N. Morin, Ecuier, non plus que ceux de Mr. D. E. Papineau, mon fils, Notaire, de cette ville, que j'étais autorisé par Votre Excellence à emmener avec moi, et pensant que mon excursion serait plus utile au public si j'avais avec moi une personne d'intelligence avec qui je pourrais me consulter et conférer sur les différents sujets qui ne pouvaient manquer de se présenter à mes observations, je me suis adressé à mon arrivée à Québec, à P. R. Angers, écuyer, avocat pratiquant du barreau de cette ville, le priant de venir avec moi. Il y a consenti volontiers, du moment où je l'ai mis au fait des vues de Votre Excellence, et des objets de ma visite. Sa société m'a été très-utile. Etant un homme de réputation dans sa profession, bien connu de toutes les personnes d'influence, dans la partie inférieure du district de Québec, il a pu m'introduire à un grand nombre d'entre elles. Par là, j'ai pu obtenir les informations dont j'avais besoin. J'ai aussi été accompagné jusqu'à Chicoutimi par M. Kane, l'Agent des Terres de la Couronne pour l'intérieur du comté de Saguenay, et par l'honorable M. De Laterrière, représentant de ce comté. Je dois reconnaître ici toutes les obligations que je leur ai.

Votre Excellence n'ignore pas que le territoire arrosé par la rivière du Sa-

guenay, formant une portion de l'étendue du pays nommé les Postes du Roi, avait été ci-devant, avec le reste de cette étendue, loué à feu Mr. Goudie, constructeur de vaisseaux à Québec ; le bail avait été passé pour l'espace de vingt-un ans et est expiré le 1^{er} Octobre. Pendant la durée de ce bail, le Gouvernement Provincial n'a pas voulu consentir à y faire faire aucun arpentage de terres pour établissements, quoique ce lui fut souvent demandé, sous l'impression, je pense, qu'il n'en avait pas le droit. Dans le cours du mois de Juin 1842, un autre bail de ce même territoire a été accordé pour un même espace de temps, à l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, à commencer du second jour d'Octobre 1842, avec condition et réserve expresses, que le Gouvernement ferait, en aucun temps, s'il le jugeait à propos, arpenter et concéder ou vendre des terres pour y former de suite des établissements, cultiver, &c.

Avant la passation de ce bail, quelques personnes avaient déjà commencé à s'établir sur les terres ainsi affermées.

En 1843, des ordres furent donnés par les autorités compétentes d'arpenter plusieurs townships dans cette étendue, tant sur le St. Laurent que sur le Saguenay. La population des paroisses situées en bas de Québec, qui, à plusieurs reprises, avait demandé des octrois de terres, dut penser que sous peu de temps ces terres seraient offertes au public. Quelques individus avaient déjà formé une société pour y bâtir des moulins à scie et y former des établissements. Quelques temps après ils ont vendu à W. Price, Ecuier, & Cie. de Québec, les intérêts qu'ils avaient respectivement dans cette entreprise, et ce monsieur a conduit ces opérations avec intelligence, énergie et diligence, et y possède maintenant plusieurs vastes établissements pour scier les bois, au moyen desquels il a pu l'année dernière et cette année, charger de madriers plus de soixante vaisseaux. Ces opérations ne pouvaient avoir lieu sans de grandes dépenses, de grands capitaux, beaucoup de travail, de provisions, munitions, bestiaux, chevaux ; même du foin et autres fourrages ont dû être continuellement tirés d'autres parties de la Province et y être transportés par eau. Un grand nombre de cultivateurs les plus pauvres des paroisses qui bordent le St. Laurent, presque réduits à la misère par une succession de mauvaises récoltes, ont été résider en ce lieu, afin de se procurer pour eux et leurs familles des moyens de subsistance, en travaillant, soit aux moulins ou aux autres bâtisses, qu'on y érigeait, soit dans les forêts à couper et tirer le bois propre à être scié. Ce manque de récoltes avait mis la plupart du commun des cultivateurs dans l'incapacité de procurer de l'ouvrage à une nombreuse classe de journaliers agricoles, qui d'ordinaire se fient, pour leur subsistance, sur les travaux qu'ils peuvent faire pour autrui, et eux-mêmes furent également forcés par la nécessité de recourir au Saguenay. Ils commencèrent d'abord à s'établir près des moulins, et ensuite sur les terres voisines non-arpentées, s'étendant de plus loin en plus loin, à mesure que le nombre des nouveaux venus augmentait. Mais en agissant ainsi, ils se placèrent où ils jugèrent à propos, sans aucun système ou ordre quelconque ; souvent ils se gênèrent les uns les autres, commençant leurs défrichements et améliorations sans aucun égard à la position de ceux qui les avaient précédés. Pendant ce temps, l'arpentage de ces terres avait lieu, mais malheureusement les arpenteurs, en se conformant peut-être trop strictement à la lettre de leurs instructions, perdirent beaucoup de temps à arpenter et diviser en lots des townships presque totalement impropres aux établissements et à la culture ; et lorsqu'en dernier lieu ils vinrent opérer sur un meilleur terrain, ils le trouvèrent occupé par des Colons non-autorisés, et ce d'une manière si irrégulière, qu'il leur fut quasi impossible d'en faire la subdivision sur le plan original qui leur avait été fourni ; ils furent donc obligés de faire un rapport de ces circonstances, et d'attendre de nouvelles et de plus amples instructions. Ceci causa un nouveau délai, pendant lequel les Colons non-autorisés (*squatters*) continuèrent à s'y établir de la même manière irrégulière, au point que quatre ou cinq travaillaient sur le même lot, mais en différents lieux et directions. Par les informations que j'ai pu me procurer, et d'après ce que j'ai vu, je suis porté à croire, que près de TROIS MILLE familles, sont maintenant établies sans titres dans le Comté de Saguenay. Le plus grand nombre d'entre elles n'ont ni chevaux, bœufs ou vaches, ni les moyens de les acheter ; encore moins pourraient-elles acheter les terres sur lesquelles elles se sont établies. Quelques-unes d'elles ont fait des défrichements considérables, ont semé du grain de toute espèce, et comparativement parlant en quantité considérable, ne possédant d'autres instruments pour semer que leurs pioches, d'autres aides que leurs mains. Ils sont obligés de transporter leur bois de chauffage sur leurs dos, ainsi que leurs provisions ; et pendant l'hiver ils les transportent sur des traîneaux à main. Cependant il leur faut travailler, et ils travaillent en effet pour se procurer, ainsi qu'à leurs familles les objets nécessaires pour leur subsistance et leur habillement. Ce n'est que pendant l'intervalle du travail qu'ils sont obligés, par suite de leur pauvreté, de faire pour les autres, qu'ils peuvent travailler sur leurs propres terres. La distance où ils se trouvent des autres parties établies de la Province, est de près de cent milles par eau. Leur moyen de communication par terre le plus court serait le chemin projeté de Bagot, dont la longueur sera cependant d'au moins 66 milles, et dont l'ouverture serait coûteuse, vu qu'il devra passer sur un terrain qui ne sera jamais établi, et qui, s'il était une fois ouvert, deviendrait bientôt impraticable par le manque de bras et de moyens pour l'entretenir.

Afin donc de donner de la régularité aux établissements et faire disparaître les maux inhérents à un tel état de choses, je suggérerai humblement :

10. Que des mesures législatives soient prises, afin de pouvoir accorder des titres à cette partie de la population, pour le terrain qu'elle occupe, à de certaines conditions, dont les détails appartiennent au Département à la tête duquel j'ai l'honneur d'être, et dont il est inutile de parler maintenant. Mais au lieu de payer leurs terres comptant, ils devraient les obtenir à un prix convenu, qui n'excéderait pas trois chelins par acre pour le présent; et au moyen d'une rente annuelle, foncière et rachetable, représentant l'intérêt du capital, ce capital rachetable à leur volonté en paiements d'au moins cinquante chelins courant chacun. La condition de l'établissement actuel et de la résidence, devrait être rigoureusement exigée et mise en force. Comme par suite d'instructions du Bureau des Terres, à ses Agents Locaux, le prix des terres dans une partie du territoire a été fixé à deux chelins l'acre, et dans une autre partie à deux chelins et six deniers, payables comptant, il doit être entendu que ceux des occupants qui auront les moyens de remplir ces conditions, devront pouvoir en profiter.

20. L'Exécutif devrait avoir le pouvoir par la loi de remettre, de temps à autre, aux municipalités locales, pour des objets locaux, une certaine portion des rentes dues par les plus pauvres propriétaires, afin de donner à ces débiteurs les moyens de payer leurs rentes en travail, dont les Conseils Municipaux devront tenir compte à qui de droit, prévenant par là l'accumulation décourageante des rentes.

30. Il devrait être immédiatement ordonné à l'Agent Local des Terres de la Couronne, d'aller demeurer dans les limites de sa juridiction. De fait il s'y attend. Mais comme la commission allouée aux Agents des Terres de la Couronne, sur la vente des Terres et sur le produit des Licences pour coupe de bois, ne serait pas, d'ici à quelque temps, suffisante pour le rémunérer de ses peines, travaux et troubles, je suggérerais la convenance qu'il aurait de lui allouer, à même les fonds du Département des Terres de la Couronne, un salaire annuel et fixe à commencer du moment de sa résidence sur les lieux....

40. Un District Judiciaire, où il y aurait un Juge résident, ayant une juridiction suffisante et compétente pour la décision des cas, tel que dans le District de Saint François, devrait y être érigé; le Juge y tiendrait, à des époques déterminées, des Cours de Circuit dans les différents townships ou établissements, tel que l'Exécutif l'ordonnerait de temps à autre. Je laisse à d'autres à décider si le Juge de ce District ne devrait pas être fait juge de la Cour du Banc de la Reine.

50. La législature devrait avancer une somme d'argent suffisante pour bâtir un Palais de Justice et une Prison dans ce nouveau District, dont les frais seraient remboursés avec le temps, au moyen d'honoraires sur les procédés judiciaires. Chicoutimi me semble être le lieu le plus propre pour le site du Palais de Justice, vu que le terrain situé à l'ouest et au nord-ouest de ce lieu me paraît être propre à des établissements et à la culture, particulièrement vers le lac Saint Jean. Dans très-peu d'années cet endroit deviendrait le centre des établissements.

60. Il devrait être nommé des Magistrats aussi promptement que possible, dans cette partie; ainsi que des Commissaires pour les petites causes, aussi tôt que demandés. Mais comme cette Cour de Commissaires ne peut être demandée que par des propriétaires, on ne devrait perdre aucun temps à donner cette qualité aux Colons; tant qu'ils n'auront pas, ils devront être privés des avantages que sans cela ils pourraient retirer des lois récentes de municipalité et d'éducation, du droit de voter aux élections pour un Membre du Parlement; en un mot des avantages résultants de toutes lois qui exigent la possession de propriété réelle.

70. Non-seulement on devrait vendre aux Colons qui s'établissent dans le comté de Saguenay, les terres, moyennant une rente constituée (*quit rent*) modérée, mais ce devrait être le cas dans toute la Province. Depuis le premier établissement du pays jusqu'à une époque récente, les habitants du Bas-Canada ont pu se procurer des terres des Seigneurs moyennant une faible rente annuelle non-rachetable; et ce, parce que ces mêmes Seigneurs ne tiennent, pour ainsi dire, leurs terres qu'en fidéicommis, et qu'ils doivent les concéder aux Colons, à de certaines conditions réglées, tant par la loi que par leurs titres. Il est vrai cependant que, depuis quelques années, plusieurs Seigneurs ont, dans mon humble opinion, élevé, sans en voir le droit, le taux de leurs rentes. Le gouvernement avait le pouvoir de remédier à ce mal, par plusieurs moyens, et entre autres, en tenant constamment en vente une quantité suffisante des Terres incultes de la Couronne, divisées en lots convenables pour y former des établissements, pour répondre aux besoins de la population; et en faisant exécuter à la rigueur la condition indispensable de défrichement et de résidence. Il est vrai que pendant quelque temps des terres furent accordées en pur don à presque tout appliquant (excepté les Canadiens-français). Mais le coût des Patentes était très-élevé; des étendues immenses de terres furent accordées à des individus favorisés, sans la condition d'établissement et de défrichement immédiats; et ce qui était bien pis, deux septièmes des terres arpentées furent réservés, l'un pour la Couronne, l'autre pour un Clergé Protestant. Les Colons des cinq septièmes restant étaient obligés de faire et entretenir les chemins nécessaires, non-seulement sur leurs propres terres, mais même sur les voisines, réservées comme lots de la Couronne et du Clergé; tandis que plusieurs des concessionnaires primitifs de la Couronne furent exemptés de ce devoir. Actuellement même, les lots du Clergé, s'ils ne sont pas occupés, ne contribuent en rien à la confection des chemins à leur entretien. Cet état de choses dut rendre l'établissement des Terres incultes de la Couronne dispendieux et si

onéreux que, comparativement parlant, peu de personnes purent s'y établir. La plus grande partie préférant s'établir sur les Seigneuries, où ces inconvénients n'existaient point, les Seigneurs, ou du moins quelques-uns d'entre eux, élevèrent le taux des rentes; et en cela ils furent appuyés par les décisions des tribunaux. Il est inutile de parler ici de ces tribunaux. Il suffit de dire qu'une telle conduite de la part de toutes les autorités dut naturellement créer dans l'esprit de la population Canadienne-française l'impression qu'elle était systématiquement excluse de tout accès aux Terres incultes de la Couronne. Il est à espérer que ces temps fâcheux sont passés, pour ne jamais revenir.

A continuer.

BULLETIN.

Défense des Jésuites par le Révd. Birmingham, contre l'Albion de New-York (suite).—Nouvelles religieuses et politiques.

« Quand on voit que les faussetés les plus honteuses dont nous venons de parler, ont été inventées pour noircir les Jésuites et ensuite par leur entremise, leurs concitoyens catholiques, leurs ennemis ne pouvant en venir à bout, alors l'honneur, les principes et les vertus morales se révoltent à de semblables moyens.

« Suivons, maintenant notre Editeur, en Suisse et en France où là aussi, il jette le blâme sur les Jésuites ses victimes. Là, comme partout ailleurs, il ne leur donne point de repos.—*Infandum juvat renovare dolorem.*—C'est pour lui un plaisir de renouveler leur douleur, or quel est la cause du trouble dans cette contrée? Le voici tout simplement. En janvier 1841, le gouvernement d'Argovie en sécularisa plusieurs établis dans ce canton, en chassa les moines, et appropria leurs biens à l'Etat. Les cantons catholiques considérèrent cette mesure violente comme une violation du contract fédéral et un outrage flagrant des droits sacrés de la religion et de la conscience. Ils se plaignirent, demandèrent des réformes; mais ce fut en vain, aucune compensation ne fut donnée. Cette invasion tyrannique de leurs libertés, souleva les catholiques à la vue du danger présent et futur où ils allaient être engagés, et les déterminèrent à prendre un moyen simple et naturel pour l'éducation de leurs enfants, fortement persuadés que l'instruction fait le pouvoir, et que quand un peuple connaît ses droits, il est bien plus porté à les faire valoir et à les défendre. En fermant les couvents, la porte de l'éducation fut fermée aux enfants des catholiques. Partout où le parti anti-catholique n'avait rien à craindre, la même spoliation pour les couvents était décrétée. C'est pourquoi Lucerne ouvrit ses propres collèges, et y invita les Jésuites ces grands maîtres de l'éducation à vouloir bien s'en charger. Les Jésuites acceptèrent l'invitation, et tel fut le chef et le point principal de leurs offenses. Cet effort moral que firent les Lucernois pour leurs propres défenses, ne fut pas du goût de ceux qui n'aiment pas plus les couvents que le loup aime les brebis, et qui détestent les Jésuites, toujours vigilants, autant que le loup hait le berger le plus fidèle à la garde de son troupeau. Ils témoignèrent vouloir prendre les intérêts des collèges des catholiques ainsi que de leurs enfants, mais moyennant qu'il leur fut permis de les gouverner et d'en chasser les Jésuites. Cette conduite ressemble pas mal à celle de ce vieux renard, qui entreprit autrefois d'aviser une mère brebis qui nourrissait deux petits dans la bergerie. « Si vous vouliez, lui-il, m'ouvrir seulement la porte, pour aller trouver l'herbe, je vous donne ma parole et vous jure sur ma conscience, que je prendrai soin de vos petits agneaux. » Les Jésuites connaissaient les vieux renards de vieux tems, et en conséquence ne voulaient point abandonner leurs fonctions de propos délibéré.

« Déboutés de leurs desseins, par ce manque de condescendance, les corps-français, se réunirent en corps d'armées, et appuyés du consentement de leur gouvernement respectifs, ils s'insurgèrent contre les Lucernois afin de les chatier pour les faire consentir à chasser les Jésuites. Mais aussi, leur armée de maraudeurs fut-elle maltraitée, par les vaillants patriotes catholiques nobles rejetons de Guillaume Tell, le célèbre Washington de la Suisse.

« Durant tous ces troubles, les Jésuites n'eurent rien à se mêler avec les corps-français. Bien loin d'en être la cause, ils sont encore les victimes des persécutions excitées par cette coterie anarchique. Tout le trouble vint de ce que les parents catholiques jugèrent à propos, sans vouloir souffrir aucune intervention de la part de personne, que leurs enfants seraient instruits, comme ils l'entendraient et par qui il leur plairait. Si les mesures tyranniques qui furent employées contre les droits et la liberté des Lucernois, étaient mises en pratique dans nos contrées, contre une dénomination religieuse quelconque,

toute la masse du peuple s'élèverait comme un seul homme, pour repousser l'outrage, soutenir les citoyens, et maintenir intacts les droits sacrés et inaliénables de la conscience. Malgré cette haine innée pour la tyrannie, et ce respect naturel pour la conscience, il faut que les Américains, peuple libre, passent "pour lire trop vite pour réfléchir" et ils doivent laisser de côté leurs connaissances précipitées sur le libéralisme et adopter des instructions plus mûres, par exemple, la véridique "histoire" des Jésuites, du très illustre éditeur de l'*Albion* de New-York. Le brave homme craint pour l'indépendance de son pays, et c'est pourquoi, il désire tout naturellement se décharger lui-même de cette crainte auprès d'un "peuple téméraire irréfléchi" par la insinuer sérieusement "par avance" et avant qu'il soit trop tard, que son "amitié toute particulière, n'est pas plus propre à assurer nos libertés, que la haine des Jésuites ne l'est pour les détruire. "Ah ! dolis instructus et arte pelagi." Ah ! pauvre homme farci de ruses et de subtilités grecques.

"Détruisons la scène pour un moment, et changeons en les acteurs dans la Suisse : Supposons que Luther soit Argau, et les catholiques, "les corps-francs." Dans ce cas, que les catholiques ferment les églises des différentes dénominations, qu'ils s'emparent de leurs propriétés, qu'ils les contraignent en outre de chasser les instituteurs de leurs enfants ! Dans cet état de choses, combien vous verriez la note sur l'accusation des Jésuites, prendre tout à coup un ton tout à fait différent. C'est alors que les corps-francs deviendraient des démons, et les "rusés Jésuites," des hommes innocents, des apôtres persécutés, des saints dignes d'être canonisés. Au moins, le très-véridique Editeur de l'*Albion* de New-York les inscrirait-il dans son martyrologe, et leur donnerait-il une place de distinction dans sa nouvelle éton du livre "des Martyrs." Mais faisons briller ses tours de guerre en leur donnant un peu de plus d'éclat. Un laboureur disait à un avocat dont le champ touchait au sien : "Mon bœuf a percé le vôtre, que faut-il faire maintenant ?" "Le remplacer tout simplement par un autre de votre troupeau." "Oh ! mais je me suis trompé, c'est le vôtre qui a percé le mien." "Quoi ! en vérité." "Cela change le cas !" Ainsi ce sont les pauvres Jésuites qui sont "percés par les cornes du grand Bœuf de Durham" de l'*Albion* de New-York : non content de les frapper de ses coups, il crie à tue-tête qu'on lui accorde du secours ; comme un enragé, il sème l'a armé parmi les recrues anti-Jésuites, et il espère que chaque Américain, "Whig et Démocrate," prêterait l'oreille à ses béuglements ; qu'il rangera sous sa bannière assez de monde pour donner de la corne dans le flanc des Jésuites, tirera vigoureusement John Bull d'affaire.

A continuer.

—Les journaux anglais annoncent que l'archevêque de Dublin a ordonné que l'on ajouterait à la messe un Oraï-on propre pour demander à Dieu de détourner la famine. Dans l'Eglise établie, le Primal et les évêques ont aussi prescrit des prières pour la même fin. Les Presbytériens se sont joints aux catholiques et aux protestants, et dans leur assemblée du mois de novembre passé, en conséquence de la famine qui menace le peuple par le manque de pommes de terre, ils ont statué qu'il fallait promptement s'adresser à Dieu, afin d'arrêter sa colère par cette réunion de prières, et que l'on fixerait un jour particulier pour ce sujet. Il est toujours vrai et indispensable pour l'Angleterre d'avoir recours à l'étranger pour se procurer des céréales afin d'éviter les horreurs de la famine en Irlande surtout, où les pauvres n'ont que les patates au lieu de pain. L'*Ami de la Religion* ajoute : "Les immenses magasins de Riga, d'Odessa et de New York pourront déverser le trop plein qui les gêne depuis tant d'années. Quant à l'état de la France notre gouvernement avisera sans doute à ce que les malheurs de 1816 et de 1838 ne se renouvellent pas dans nos départemens voisins au littoral de l'Océan. Si l'Angleterre prend des précautions pour éviter la famine, et ose dans ce but affronter la famine, la France a besoin de maintenir dans son sein les ressources nécessaires à son alimentation et à sa paix."

—On lit dans une lettre de Séville du mois d'octobre.

"Le clergé de cette capitale, des populations de cette archevêché, et de plusieurs points de la province d'Estramadure, est dans un état misérable. Ce n'est qu'après de bien longs retards qu'il touche sa mesquine assignation : qu'un très petit nombre a reçu le premier tiers cette année. Un très-grand nombre vivent de ce qu'on leur donne dans certaines maisons ; d'autres vont de porte en porte demander la nourriture du jour.

"Le culte est dans un tel abandon, qu'on ne trouve pas ce qui est in-

dispensable pour les offices-liturgiques. Si l'on remarque plus d'éclat dans certaines paroisses, il est dû à la piété des fidèles. Une lettre d'Esparragoza, porte que les prêtres du prieuré du Magavela, n'ont rien reçu cette année, et ne savent à qui s'adresser pour être payés. D'autres lettres des provinces des Asturies, de Galice, d'Arragon et de Valence signalent le même état déplorable pour le culte et le clergé. Ainsi les arguments de la Pasdata et de ses amis sont de vaines paroles et des mensonges à l'égard du clergé et de la religion."

Le gouvernement ecclésiastique de Séville, avait, il y a quelques mois, prohibé un livre, intitulé : *Mystères de Séville*. La raison et le droit étaient pour lui, on le reconnaissait unanimement : mais la presse soit-disant libérale, se mit à crier à l'inquisition, au fanatisme et à l'intolérance. L'auteur du livre en appella au tribunal supérieur du territoire. Dans son audience, le 26 d'octobre, le fiscal a prononcé l'appel non admissible, et a condamné l'auteur à 30 mois, ou à 30,000 réaux d'amende, c'est-à-dire environ \$,000 fr.

—On parle beaucoup du mariage entre l'archiduc Etienne d'Autriche, et de la grande-duchesse Olga, fille de l'empereur de Russie. La fille du Czar en devenant archiduchesse d'Autriche embrasserait la religion catholique. Voici quelques réflexions que fait un journal à ce sujet. Quand il plaît à Dieu d'ouvrir à une âme des voies providentielles de salut, il fait concourir à ses desseins les vues et les intérêts de la politique humaine. Tout en nous réjouissant pour cette jeune princesse, si les projets qu'a formés l'ambition de l'empereur son père, la ramènent dans le sein de l'Eglise catholique, nous ne pensons pas, comme plusieurs politiques, que la conversion de cette princesse soit une compensation aux nombreux sujets de plaintes et de tristesse que l'Eglise catholique a reçus de la part du Czar depuis plusieurs années. Le cri de détresse de la Pologne et des provinces catholiques ne sera jamais étouffé ; dans le cœur paternel du Souverain Pontife par ce sacrifice arraché au fanatisme de l'empereur, et le chef Suprême de l'Eglise n'admettra jamais des transactions qui blesseraient la foi divine, et perdraient, pour gagner l'âme d'une fille d'empereur, des millions d'âmes d'une héroïque nation. Nous croyons plutôt que sous un autre point de vue, ce mariage de la princesse avec l'archiduc Etienne, pourrait contribuer à l'avantage des catholiques de Russie et de la Pologne. Il est permis d'espérer, que si la conclusion de cette illustre alliance est remise à l'arbitrage du Souverain Pontife par l'une des parties intéressées, c'est que l'empereur Nicolas sera amené à accorder au Chef Suprême de l'Eglise tout ce qu'il a refusé à ses prières et à ses remontrances.

—Nous donnons dans notre numéro l'extrait du rapport fait à Son Excellence lord Metcalfe par l'honorable D. B. Papineau, commissaire des terres de la couronne. Ce mémoire mérite l'attention des lecteurs par les vues libérales et sages d'après lesquelles il est rédigé. Nous n'en pourrions citer qu'une partie pour le moment, vû la quantité de matières éditoriales que nous avons à insérer dans notre présent numéro.

—L'*Univers* dit que l'on songe en France à établir un consulat à Honolulu capitale des Iles Sandwich dans l'Océanie. Ce royaume qui possède une population de 500,000 âmes a des chambres et un gouvernement régulier. Il peut fournir de l'indigo, du café, du coton, de l'huile de ricin, *orrob root* sucre, tabac, bois d'ébénistérie.

Le roi actuel, nommé Kamehameha IIIe., est un homme éclairé, qui a toujours montré beaucoup de propension pour la France. Son neveu, l'héritier de sa couronne, est élevé à l'école des nobles, où les missionnaires français lui enseignent l'histoire, la géographie, ainsi que les sciences physiques et naturelles.

—Voici ce que nous publions sur la Suisse d'après les journaux français. La Suisse n'est pas encore arrivée à une véritable pacification. Les radicaux qui auraient tant de motifs de se taire, sont précisément ceux qui causent le plus de bruit et d'alarmes. Les corps-francs sont vaincus et non corrigés. La découverte de l'assassin de M. Leu par J. Müller de Stechenzain, ne les rend pas plus modérés. Maintenant que la justice tient le fil de tout ce drame sanglant, nos journaux radicaux devraient bien attendre avec plus de convenance, sinon de respect, le résultat de cette enquête si grave et si malheureuse. En effet, voici le rapport de la *Gazette d'Etat de Lucerne*, en date du 1er de novembre :

"Hier au soir, J. Müller a avoué qu'il avait assassiné M. Leu à l'aide

d'un fusil de chasse :—il déclare qu'il en a agi ainsi en vertu d'une promesse d'argent qu'il avait reçue des ennemis politiques de M. Leu. Parmi ceux, auxquels le meurtrier a donné connaissance de son projet, et qui l'ont assisté de leurs conseils, se trouve le docteur Cusimir Pfyffer qui a été arrêté sur-le-champ par ordre du juge d'instruction.—Ce qui a donné lieu à cette déclaration, c'est que Muller exigea le prix de son crime, mais il ne le reçut pas : on l'avait trompé, il ne remporta chez lui que quatorze louis d'or : furieux de ce mécompte, il parla de la chose et fut arrêté. Il se montre contrit et repentant.”

—Le *Canadien* se méprend quand il croit que nous avons voulu parler de la moitié de tous les journaux, nous n'avons entendu parler que de la moitié des journaux français, c'est-à-dire deux, ce qui ne fait pas trop d'honneur aux Canadiens de Montréal.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

—Le vénérable archevêque de Tarragone, avant de quitter Rome pour retourner dans son diocèse, dont il était exilé depuis plusieurs années, a eu le bonheur de recevoir du Saint-Père le bref de félicitation dont nous donnons ici la traduction :

Au vénérable Antoine Ferdinand, archevêque de Tarragone.

GRÉGOIRE XVI, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

D'après les rapports que nous avons tout récemment recueillis de votre bouche, nous avons compris que votre diocèse de Tarragone, dont les malheureuses circonstances du moment vous ont tenu éloigné depuis plusieurs années, tout néanmoins par la miséricorde divine s'y était assez bien maintenu. Vos prescriptions, y ont toutes été suivies ; le clergé a persévéré dans la fidélité à ses devoirs, les religieuses consacrées à Dieu ont exactement gardé et suivi la règle de leurs instituts, et le peuple fidèle n'a jamais manqué de se livrer à l'exercice accoutumé des devoirs chrétiens et des œuvres de la charité. Aussi la joie que nous en avons ressentie est-elle bien grande ! Après donc en avoir rendu à Dieu de très-humbles actions de grâces, c'est à vous, Vénérable Frère, et à votre fidèle troupeau, que nous adressons de la manière la plus expressive nos paternelles félicitations. D'avance, nos entrailles se sont émues en songeant au bonheur et à la joie qui vous attendent au moment de votre retour si prochain vers cette Eglise, votre épouse fidèle, et en prévoyant aussi l'immense provision de fruits de justice qu'une telle vigne va rendre de nouveau, avec l'aide bénie du Seigneur, sous la main et par les travaux de son évêque, rendu enfin à ses vœux.

C'est pourquoi, au moment où vous vous séparez de nous et de notre ville bien aimée, nous avons voulu vous adresser la présente lettre comme un témoignage de notre ardente affection pour votre fraternité et de notre bénédiction apostolique que nous répandons du plus intime de notre cœur, et sur votre personne, Vénérable Frère, et avec le même amour paternel sur vos chères brebis.

Donné à Rome, de la chaire de Saint-Pierre, le 9 des kalendes d'avril 1845, la 16e. de notre pontificat.

GRÉGOIRE XVI, PAPE.

FRANCE.

—On lit dans la *Gazette du Midi* :

“La religieuse polonaise qui est envoyée à Rome par l'archevêque de la Pologne prussienne s'est embarquée sur le dernier paquebot, après avoir reçu à Marseille de nombreux témoignages de sympathie et de respect. Rome l'entendra, fera une enquête et jugera. Mais ce ne sera pas un des choses les moins remarquables de ce temps que l'arrivée simultanée du chancelier de Russie qui vient négocier, et d'une pauvre femme qui apporte les doléances des catholiques. La faible et le fort se trouveront ainsi en présence devant le père commun des fidèles. Pour nous, sans revenir inutilement sur le récit que nous avons reproduit, dépouillé de tout ce qui peut être sujet à contestation en matière de doute, nous accueillons avec satisfaction la nouvelle que des prêtres polonais préparent un martyrologe de leur pays, comme résumé authentique de toutes les violences de la conquête russe. Il est temps pour tous que l'opinion européenne intervienne et fasse sentir à la Russie, insensible peut-être à d'autres intérêts, ce qu'elle perd à se voir rejetée parmi les nations asiatiques. En l'absence des fils de saint Louis, il n'est plus d'autre médiation auprès de ceux dont la révolution de Juillet a malheureusement réveillé tous les vœux instinctifs moscovites, sans avoir le courage de soutenir les malheureux par elle compromis.”

—L'*Époque*, récemment plus connu sous la dénomination du *Globe*, nous apprend que le célèbre apostat Ronge, ayant voulu visiter la France, dans le but de prosélyter, reçut à Frankfort, chez le chargé d'affaires de la France, cette réponse significative : “M. Ronge pourra, comme voyageur, parcourir la France, mais ni en aucun temple, ni en aucune maison privée, y célébrer le service divin, sous quelque titre que ce soit.”

—Les Jésuites, qui ont quitté tout récemment la ville d'Avignon, par suite de la fermeture de leur établissement, sont arrivés à Gênes le 2 novembre. Ils se sont installés immédiatement dans la maison qui leur avait été préparée par les Pères italiens. On compte plusieurs grands noms de France par

mi ces jeunes novices, qui sont au nombre de vingt. *Ami de la Religion.*

—La *Gazette de Metz* annonce que le plus ardent défenseur de Czerny, M. Geissler, de Schneidemühl, avec sa famille composée de six personnes a quitté les rangs des nouveaux dissidents, et s'est réconcilié avec l'Eglise catholique romaine.

Le prêtre schismatique Zsodkiviez, de Gallicie, imitant cet exemple, s'est présenté à Mgr. l'archevêque de Posen pour être admis à résipiscence et recevoir telle pénitence qu'il plairait au prélat de lui imposer.

ANGLETERRE.

—Nous lisons dans la *Gazette de l'Eglise et de l'Etat* les lignes suivantes :

“On a oublié de mentionner, parmi les membres de l'Université qui ont embrassé la foi romaine, J. Leigh, Esq., du collège de Brazenose. Le nombre des déserteurs s'élève maintenant à trente, et nous avons de bonnes raisons de croire que plusieurs autres membres de l'Université se préparent à cette démarche. On écrit d'Oxford que le révérend M. Coffin, curé de Sainte-Marie-Madeleine, de cette ville, n'a pas rempli ses fonctions pastorales depuis que son vicaire, M. Collins, s'est retiré....”

ALLEMAGNE.

—Les curés du décanat d'Altez (diocèse de Mayence) viennent d'adresser à leur évêque l'expression de leurs sentiments et de leur profession de foi à l'occasion de l'apostasie du sieur Vinter, leur ci-devant doyen. Dans ce document nous avons remarqué avec plaisir les paroles suivantes :

“La presse hostile au catholicisme ayant, à l'occasion de l'apostasie de M. Vinter, embouché la trompette triomphale et assuré que l'exemple de cet apostat trouverait bientôt des amateurs parmi le clergé de notre diocèse et surtout dans notre décanat, nous croyons devoir protester contre cette calomnieuse insinuation, et nous déclarons à Mgr. notre évêque que nous voulons rester fidèles jusqu'à notre dernier soupir, avec l'aide de Dieu, à la foi catholique, apostolique et romaine, que Dieu le père nous a révélée par Jésus-Christ son fils unique, et que, par le secours de l'Esprit-Saint, nous voulons la conserver pure, la propager, l'enseigner telle aux peuples qui nous sont confiés ; que nous sommes inviolablement attachés à la chaire de Saint Pierre et au chef visible de l'Eglise, Grégoire XVI, successeur du prince des apôtres.

“Nous connaissons que les temps sont difficiles, que l'avenir nous pronostique des jours encore plus critiques ; mais nous nous confions en celui qui commande et apaise les tempêtes, qui a déjà tant de fois préservé la barque de Pierre du naufrage. Et serait-il dans les desseins impénétrables de Dieu de châtier les siens, de permettre à l'enfer de persécuter son Eglise, nous sommes prêts à vivre et à mourir pour la défense de la vérité et de la vraie foi.”

Suivent les signatures.

PORTUGAL.

—La reine de Portugal vient de pourvoir à la vacance des deux sièges d'Evora et de Viseu. Dès que le patriarche de Lisbonne aura reçu l'institution canonique du souverain Pontife, on nommera aux évêchés également vacants d'Angola et de Leiria. Les deux ecclésiastiques désignés pour ces derniers sièges n'ont pris aucune part au schisme qui a troublé un moment le Portugal, et ils sont l'un et l'autre pleins de respect et d'attachement pour le Saint-Siège. On a obtenu qu'aucun des évêques nommés ne s'ingérerait en aucune manière, sous quelque nom que ce fût, dans l'administration des diocèses auxquels ils sont appelés, avant d'avoir reçu les bulles du souverain Pontife.

ÉTATS-UNIS.

Cincinnati.—La consécration de l'Eglise cathédrale de Cincinnati a eu lieu, comme nous l'avions annoncé, le dimanche, deux novembre. La cérémonie a été une des plus imposantes qu'en eût vues dans ce pays depuis bien des années. Neuf Prélats y étaient présents, savoir : outre l'Evêque diocésain, l'Archevêque de Baltimore, qui a fait la consécration, le vénérable Evêque de Louisville, Mgr. Flaget, et son coadjuteur ; les Evêques de Mobile, de Nashville, de Vincennes, de Milwaukee, et le coadjuteur de New-York. La cérémonie a été fort longue ; quoiqu'elle eût commencé de bonne heure, il était midi, lorsque l'on a commencé la grand'messe qui a été chantée par Mgr. Portier, Evêque de Mobile. Le sermon a été prêché par Mgr. McCloskey, coadjuteur de New-York. Soixante-cinq Prêtres du diocèse et des diocèses voisins assistaient à cette cérémonie. La plupart d'entre eux avaient pris part à la retraite pastorale du diocèse de Cincinnati, commencée le 24 octobre. Une foule immense était présente à cette magnifique cérémonie. La nouvelle cathédrale est grande et richement décorée. Indépendamment du sanctuaire qui est fort spacieux, le corps de l'Eglise a 135 pieds de long sur 80 pieds de large, et est séparé en trois nefs dans sa largeur par deux rangées de colonnes en pierre. Si nous sommes bien informés, l'édifice tout entier est en pierres de taille. Cet édifice sera un monument durable du siècle de Mgr. l'Evêque de Cincinnati et de la générosité des Catholiques.

Propagateur Catholique.

NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

—La guerre devient de plus en plus menaçante chaque jour, et un correspondant *whig* qui écrit au *Commercial Advertiser* de New-York, ne voit pas comment il n'y aura pas de guerre même, avant la clôture du congrès. Suivant ce

correspondant, tous les partis à Washington ont été surpris des prétentions de l'Angleterre et peinés de voir qu'elle n'avait pas voulu accepter le compromis offert par M. Polk. Des documents, renfermant les correspondances entre le gouvernement provisoire américain dans l'Oregon, et les autorités britanniques, auront l'effet le plus décidé sur l'action du congrès. Ces correspondances tendent à la destruction de toute prudence dans ses conseils. La passion de la guerre qui bout dans toute poitrine humaine, sera livrée à elle-même, dans toute sa fureur, dans toute l'étendue du pays et réagira sur le congrès avec une force irrésistible.

« La conséquence sera la passation du *Oregon bill* de la dernière session, étendant notre juridiction sur tout ce pays, et y établissant des postes militaires. »

D'après ce correspondant, une flotte a été envoyée à la bouche de l'Oregon; une classe de petits vaisseaux à vapeur, faits pour courir dans les rivières, a été préparée pour l'action.

« L'Angleterre attendra-t-elle l'expiration d'une année? Non. Son histoire montre qu'elle traite sur le même pied une menace de guerre et une guerre. » Il est donc grandement à craindre que nous auront une guerre avant peu. Un grand nombre de whigs ont applaudi avec les démocrates à la résolution du président. »

Ce correspondant prévoit, dans ce conflit, des avantages pour l'Ouest; mais des malheurs pour les autres parties, et surtout pour le sud des Etats-Unis, auquel il ne donnera pas de compensation à la ruine de son commerce et à l'insurrection des nègres qu'on ne manquera pas d'y soulever.

Journal de Québec.

— Un correspondant de St. Thomas nous dit ce qui suit, en date du 9.

« On nous informe que le sieur Sirias Babin, navigateur, de St. Jean Port Joli est péri; à bord de son bateau, sur les rivages de l'Île-aux-Grues. Voici à peu près les circonstances de ce sinistre. Parti de St. Jean dans les derniers jours du mois dernier, l'infortuné Babin espérait rendre à Québec son bateau, qu'il avait chargé de bois de sciage. Contrarié par les vents, fatigué par le froid, épuisé de fatigue, il voulut prendre terre à l'Île-aux-Grues, ce à quoi il ne réussit qu'après bien des efforts. Trois personnes (Ls. McMorin, Pelletier et un autre,) laissèrent l'embarcation pour se rendre aux maisons et demander du secours; lorsqu'ils revinrent vers leurs infortunés compagnons, ils trouvèrent Babin mort à quelque distance du vaisseau; un nommé Chouinard, employé à bord, avait aussi succombé à l'épuisement, ainsi que Joseph St.-Jean, propriétaire du bois mis à bord du bateau. Leurs corps ont été depuis, traversés au Cap St.-Ignace, puis inhumés à Saint-Jean. »

Babin père de famille, laisse plusieurs enfans en bas âge qui regretteront longtemps en lui un appui actif, tendre et vigilant; et les paroissiens de St.-Jean perdent un ami fidèle qui, dans tous les temps, fut digne de leur estime. C'était un homme plein d'énergie, entreprenant, ami des améliorations et digne d'un meilleur sort. »

Idem.

— La saison est d'une rigueur extrême; ces jours derniers, le thermomètre a marqué jusqu'à 27 et 25 degrés au-dessous du zéro. Avec cela, tout est d'une cherté excessive sur nos marchés; les patates se vendent 5 schellings le minot, le bois de chauffage sur le pied de 5 à 6 piastres la corde, encore ne peut-on pas toujours en avoir à quelque prix que ce soit, et il faut donner de 3 à 4 schellings la corde pour le scier et le fendre. L'eau se paie de 20 à 30 sous la barrique. Le pain blanc est à 20 sous, le bis à 1 schelling. Quoique la farine soit à beaucoup meilleur marché à Québec, le pain y est beaucoup plus cher qu'à Londres, et on n'a pas toujours le poids légal: la police a reçu l'ordre d'y avoir l'œil, et il faut espérer que les boulangers qui, non contents d'exiger un prix exorbitant, vendent encore à faux poids, seront punis comme ils le méritent.

La police est aussi à la recherche d'une autre espèce d'industriels qui ont mis en circulation une grande quantité de fausses piastres mexicaines et américaines. Nous n'avons vu quelques-unes des premières; elles sont assez grossièrement faites, et peuvent d'ailleurs être distinguées à la couleur qui est mate et grasseuse.

Comme si tous les fléaux devaient fondre à la fois sur Québec, il y règne beaucoup de maladies, surtout parmi la population des faubourgs incandies.

Canadien.

ITALIE

— Nous reproduisons bien rarement, jamais sans faire nos réserves, les nouvelles de Rome que publie la *Gazette d'Augsbourg*, parce que nous savons à quelle source peu sûre elle les puise, et que très souvent nous avons pu nous assurer par nous-mêmes de leur inexacitude. En voici une qu'elle donne comme officielle: nous ignorons si elle est plus authentique:

« Nous recevons la nouvelle officielle que S. M. l'empereur de Russie, après un court séjour à Naples, arriva ici le 18 ou le 19 novembre, et passera quelques jours parmi nous. Le czar a appelé M. de Bouteniell, son ambassadeur près le Saint-Siège, à Palerme. Outre le vice-chancelier comte de Nesselrode, on attend ici le prince Volkonski, ministre de la maison impériale. Le czar retournera dans ses Etats en passant par Florence. »

FRANCE.

— Les arrangemens ministériels connus depuis quelques jours sont officiellement annoncés dans le *Moniteur* d'hier. M. le maréchal Soult, duc de Dalmatie, cesse ses fonctions de ministre de la guerre, et conserve la présidence du conseil. M. le général Molins de Saint-Yon est nommé ministre

de la guerre, et élevé à la dignité de pair de France. M. Martincau des Chenez, secrétaire-général du ministère de la guerre, est nommé sous secrétaire d'Etat de ce même département.

CHARLES ET GEORGE.

On se rit de la simplicité du juste. C'est une lampe que les riches regardent avec mépris, mais qui brillera en son temps. (Job.)

Les deux frères déjeunaient ensemble, lorsque le courrier apporta plusieurs lettres. George reconnut à l'instant, sur l'une d'elles, l'écriture de sa cœur, et rompit le cachet avec émotion. Un cri lui échappa, il laisse tomber la lettre. « Qu'est-ce? » dit le général. George tendit la lettre à son frère sans pouvoir parler. « Ah! dit Charles avec quelque émotion, mort! mort si vite! l'pauvre homme! Et toutefois c'est heureux: il n'aura pas connu les horreurs d'une mort lente, ni les infirmités de la vieillesse. Eh bien! George te voilà attéré, tout en larmes! Allons donc, du courage! Je regrette mon père assurément; mais le chagrin trouve en moi une volonté ferme qui sait lui résister.—Il ne trouve en moi qu'un fils pleurant le plus tendre des pères! Oh! oui, je le pleure et le pleurerai toujours. E notre chère Thérèse, pauvre et délaissée! comme elle exprime sa douleur, comme elle nous appelle à son secours!... Non, continua George en se levant brusquement, non, je ne laisserai pas seule l'orpheline désolée. Mon frère, je pars à l'instant.—Tu feras bien, nous avons des intérêts à surveiller.—Et notre sœur à consoler. Ah! Charles, je vois son désespoir lorsque les regards mourants de mon père lui demandaient ses deux fils, lorsqu'il lui donna sa bénédiction pour nous la transmettre. Cher et respectable père, combien nous lui auront manqué à cette heure suprême!—C'est possible: il nous aurait peut-être confié quelque chose d'important, quelque somme cachée.—Oui, Charles, mon père a caché des trésors, mais c'est dans le sein de l'indigence. O mon père, je suivrai vos exemples, et ces pauvres qui vous chérissent seront aussi mes enfans.—Allons, tu vas faire du roman. Soigner des pauvres à cent lieues de toi?—Je vivrai au milieu d'eux.—Comment?—Si tu consens à me vendre la moitié de la ferme qui te revient, je l'habiterai avec Thérèse!—Et le service?—Je le quitte pour toujours.—Le chagrin te fait tourner la tête! Quoi! toi, colonel si jeune, honoré, chéri de tes chefs, pouvant prétendre à de nouvelles faveurs, tu veux te faire fermier?.. La belle chute! on se moquera de toi.—Eh! que m'importe! de fades railleries ne m'empêcheront pas de prendre un parti où je trouve honneur et tranquillité.—Honneur! ah! tu trouves honorable d'aller labourer ton champ!—Les grands hommes de l'antiquité, des rois même, je crois, se livraient à la noble fonction d'agriculteur: il m'est permis de suivre leur exemple!—Nous y voilà: tu veux faire revivre l'âge d'or.—Pourquoi pas? il est partout où règne la vertu. Ainsi, Charles, reçois ma démission.—Quoi! c'est sérieusement que tu prends cet étrange parti?... C'est une folie à laquelle je ne puis consentir, et toi-même tu n'y penses plus quand ce premier moment de douleur sera passé.—Ce moment ne fait que hâter ma résolution, mais elle est prise depuis longtemps!—Et c'est de sang-froid que tu te disposes à me quitter, et cela sans regret?—Ce regret me ferait verser des larmes de sang, si cette séparation devait te coûter un soupir... mais, mon frère, souffre que je te le dise: ton cœur n'a pas besoin du mien: tu ne me confies rien de ce qui t'occupe, tu as des amis qui ne sont pas les miens, des habitudes contraires aux miennes: nous ne nous entendons plus, et tu ne cherches plus à me comprendre. Ah! Charles, si tu m'aimais comme je t'aime, pourrais-je te quitter? »

Le général eut un moment d'embarras, qu'il dissimula en disant fort lestement: « Ah! tu veux des phrases, des protestations... je n'en sais pas faire. Je sers mes amis au besoin; je vis et je mourrai pour la France; je tue ses ennemis: cela vaut bien, ce me semble, ta sensiblerie. Pars, puisque tu le veux! Loue la ferme; marie honorablement Thérèse dans le pays (car à Paris elle y ferait une pauvre figure); et crois-moi, viens reprendre ton poste dans deux mois. Voilà justement une lettre de ma femme qui m'apprend qu'elle te ménage un magnifique mariage; elle a porté les premières paroles, qui ont été favorablement accueillies: il ne faut plus que l'entrevue pour terminer.—Remercie ta femme, et dis-lui que si jamais je me marie, ce sera pour être heureux, et que quand on a cette prétention, on choisit soi-même. »

Cette réponse fut sèche. Le lecteur saura plus tard ce qui la provoquait.

George quitta son frère pour faire ses préparatifs de voyage, et, dès le lendemain, il se mit en route, après avoir fait de tendres adieux au général. Mécontent de son frère depuis longtemps, George croyait qu'il se séparerait de lui sans un vif chagrin... Il ne connais-

sait pas son propre cœur, et ne savait pas encore quelles fortes racines l'amour fraternel jette dans nos âmes. George, en embrassant le général, crut se séparer de la moitié de lui-même. Il s'accusa d'ingratitude, d'abandonner ainsi l'homme qui l'avait accueilli et poussé dans le chemin des honneurs; enfin, il oublia tous les torts de Charles à son égard, et ne retrouva plus que ses souvenirs chers et sacrés de l'union de leur enfance.

Une fois parti, le colonel revint à la pensée de la mort de son père, de l'isolement de Thérèse, et il pria si généreusement les postillons, qu'il franchit bien vite la distance qui le séparait d'elle. Il allait donc revoir cette sœur chérie, son seul bien à présent, car le général... George détourna sa pensée de son frère; il se défendit de revenir sur le passé, voulant oublier que celui qu'il aimait n'avait pas donné une larme à la mort de son père, un soupir à son propre départ.

Enfin George aperçoit les grands peupliers qui font un si beau rideau devant la ferme; son cœur se serre, ses yeux versent des larmes. C'est bien là ce toit paternel où il fut si heureux, mais où est l'homme respectable qui animait ce séjour par tant de vertus? Ah! la terre le déroba pour toujours aux regards du fils le plus tendre.

La voiture s'arrêta à la porte, le fouet du postillon fait tressaillir Thérèse; le gros chien de cour n'a point aboyé; joyeux, il s'élança dehors... "Ah! ce sont mes frères," dit Thérèse. Eperdue, elle court à la porte, et tombe dans les bras de George. Que de pleurs! que de tendres exclamations! que de fois le doux nom de père fut prononcé par les deux orphelins! Comme ils se sentent nécessaires l'un et l'autre, eux qui ne tiennent plus à la vie que par leur affection mutuelle!

Le bruit de l'arrivée de George se répand en un moment; on accourt pour le voir, et chacun de lui répéter: "Ah! que n'étiez-vous là! quelle consolation pour votre digne père de vous dire son dernier adieu!" George ne peut répondre, et après avoir dit bonjour à tous ses vieux serviteurs par un signe affectueux, il se hâte d'entrer dans la salle où il est né, où sa mère et son père sont morts: il s'approche en silence du lit où il croit voir encore celui qu'il ne verra plus, se met à genoux, pleure et prie. Thérèse pleure et prie près de son frère, mais déjà sa douleur est moins déchirante; déjà elle se rattache à la vie depuis qu'elle peut aimer et verser sur quelqu'un le trésor de tendresse, de soin, de délicates prévenances, que renferme son cœur.

"C'est là?" dit George en montrant le lit mortuaire.—Oui, c'est là!—Ma sœur, dis-moi tout; tout. N'omis pas un mot, un regard de mon père, entends-tu? Je veux tout savoir, dussé-je en mourir de douleur! Que mes larmes ne l'arrêtent pas: ah! puis-je trop pleurer mon père!"

Le frère et la sœur s'assirent près du lit, et Thérèse commença son récit; récit long, minutieux, et qui faisait tellement revivre le vieillard, que George arrêtait souvent ses regards sur le lit, croyant voir et entendre encore celui dont on peignait les derniers moments avec une si parfaite vérité. Quand il eut appris tout ce qu'il désirait savoir, il dit: "Je vais au cimetière.—Mon frère, j'y vais avec toi."

Et George et Thérèse arrivèrent en silence à la place où la terre, fraîchement remuée, indiquait que là était la dernière demeure du juste. Une pierre étroite, sans inscription, une croix de bois, tel était l'humble monument élevé par la douleur à la vertu modeste. George, baigné de pleurs, se prosterna sur la tombe, et, dans l'exaltation de son affliction, il crut entendre la voix de son père qui lui disait: *Vis et meurs au village.* "Oui, mon père, s'écria-il; oui, je resterai au lieu qui me vit naître, pour que ma cendre repose un jour près de la vôtre. Heureux si mon âme est digne d'aller rejoindre au ciel votre âme et si pure et si sainte."

Thérèse a entendu les paroles de son frère, et hors d'elle, elle s'écrie, en le regardant fixement: "Tu resterais ici?—près de la pauvre Thérèse! Oh! serait-il vrai?—Oui, ma sœur.—Ne me trompe pas; garde-toi de me faire passer d'un tel espoir à la perte de toute espérance.—Je te jure que je fixerai mon séjour à la ferme, et déjà ma démission est donnée."

Thérèse ne put retenir un cri de joie... Tout-à-coup sa figure prend un aspect sévère, et du ton le plus sombre, elle dit: "Qu'ai-je fait? c'est sur la tombe de mon père que la joie a trouvé le chemin de mon cœur. Pardon, pardon, mon père!—Ma sœur! il te pardonne et sourit à notre réunion, et notre tendresse le fera vivre encore au milieu de nous. Nous sentirons sa présence, et le souvenir de ses vertus sera toujours le guide de nos actions." *A continuer.*

DECES.

A Trois-Rivières le 8 de novembre dernier, après une maladie inflammatoire de quelques jours, Dame Emilie Shultreth, épouse de M. John Whiteford. Cette

dame dont la douceur angélique et les vertus séduisantes la rendaient l'ornement de son sexe et les délices de ses connaissances, a vu s'achever sa course au milieu même de la carrière ordinaire de la vie. Comme mère, et épouse elle fut le modèle des femmes de son cercle, et comme chrétienne l'exemple et l'édification de la société. Douce, bonne, tendre et toujours sereine, jusque dans les cruels momens qui furent les derniers, elle eut la consolation de mourir entre les bras d'un époux chéri qui embrassa le jour même la religion dans laquelle elle mourut, après avoir solennellement fait abjuration du protestantisme. Elle laisse pour regretter et chérir sa mémoire plusieurs enfans, quelques uns en bas âge, qui ne cesseront de pleurer la perte de la meilleure des mères, de la plus tendre et de la plus dévouée des amies.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

A VENDRE,

LE PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de *Notions sur la Grammaire Anglaise et sur l'Arithmétique.*—Prix 5 shillings la douzaine; 6 deniers en détail.—S'adresser au Bureau des MÉLANGES ou à l'ÉVÊCHÉ.

LIVRES

ECCLÉSIASTIQUES, DE PIÉTÉ, D'ÉCOLE,

ETC. ETC. ETC.

LES Soussignés offrent en vente un ASSORTIMENT limité de LIVRES ECCLÉSIASTIQUES, et de PIÉTÉ, CATHOLIQUES, en FRANÇAIS et en ANGLAIS, le tout à des prix très-modérés. Ils prennent aussi la liberté d'inviter respectueusement MM. les Curés et les Commissaires d'Écoles, à voir leur collection de PAPETERIE, LIVRES D'ÉDUCATION, en ANGLAIS, publiés avec l'approbation des Supérieurs Ecclésiastiques et de M. le Surintendant de l'éducation, etc., etc.

ARMOUR & RAMSAY.

LES mêmes Messieurs recevront et enverront chaque mois en Europe tout ordre qui leur serait confié pour LIVRES, lesquels leur arriveraient au printemps, et par le moyen de leurs agents à Londres, à Paris et à Bruxelles, il exécuteront ces ordres avec promptitude et à des prix modérés.

ARMOUR & RAMSAY.

LIVRES

A L'USAGE DES

ÉCOLES CHRÉTIENNES ET AUTRES,

A CINQ PAR CENT,

Meilleur marché que partout ailleurs.

LES Soussignés viennent encore de réduire les prix de leurs Livres à l'usage des Écoles, il devient inutile pour eux d'en fournir de nouveau une liste avec prix, exposés qu'ils sont d'EN RÉDUIRE ENCORE LES PRIX DE JOUR EN JOUR, ils s'engagent à les vendre A CINQ PAR CENT, MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS, POUR ARGENT COMPTANT.

E. R. FABRE & C^{ie}.

Rue St. Vincent, No. 3, }
6 novembre 1845. }

ORNEMENS D'ÉGLISE.

ATTENDUS TRÈS PROCHAINEMENT.

LE SOUSSIGNÉ recevra à Montréal, par les premiers arrivages d'automne un ASSORTIMENT TRÈS VARIÉ d'ornemens et d'étoffes d'Église, avec leurs fournitures complètes.

On pourra par là même choisir entre des ornemens faits en Europe, et de différents genres d'étoffes à faire confectionner en ce pays.

J. C. ROBILLARD.

Agent pour ornemens et objets d'Église.

Montréal, 15 septembre 1845.

GARNITURE COMPLETE

(EN DRAP D'ARGENT BROCHÉ EN OR FIN RELÈVÉ.)

—A VENDRE.—

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir et offre à des PRIX réduits,

UNE CHASUBLE, Fond drap d'argent gaufré (mat.)

avec croix sur fond d'argent brun, (brillant), broché en or, relevé et tout

2 DALMATIQUES. Fond ditto ditto ditto ditto ditto

ORFROIS ditto ditto ditto ditto ditto

UNE CHAPE, Fond ditto ditto ditto ditto ditto

CHAPERON et BANDES ditto ditto ditto ditto ditto

LA CROIX, porte, un chifre de MARIE, broché tout or, au milieu d'une GLOIRE or et argent.

LE CHAPERON, porte, un CŒUR DE MARIE " or et argent "

N. B.—Un fillet CRAMOIS court autour de toutes les brochures, et fait saillir avec beaucoup d'avantage, le contraste de l'or mat, sur fond brun.

S'adresser par lettre à

J. C. ROBILLARD, No. 5, Nassau St.
New-York.

AGENCE D'ORNEMENS ET OBJETS D'ÉGLISE.

A MONTREAL CHEZ LES SŒURS GRISSES (HOPITAL-GÉNÉRAL.)
 A QUÉBEC " MM. J. ET O. CRÉNAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.
 A NEW-YORK " J. C. ROBILLARD, RUE BEAVER, No. 32.

MESSIEURS LES CURÉS apprendront sans doute avec plaisir que dans le but de faciliter leur choix et d'accélérer l'expédition de leurs commandes, les Dames de l'Hôpital Général viennent d'accorder au Soussigné, leur puissante entremise auprès du Clergé de ce Diocèse.

Les doutes qu'on aurait pu entretenir, lors d'une annonce précédente au sujet des précieux avantages de cette nouvelle voie d'importation d'objets d'église, ne peuvent manquer de disparaître aujourd'hui, en présence de la recommandation et du concours de l'Établissement si respectable qui veut bien devenir intermédiaire des ordres à remettre au Soussigné.

Dans l'exécution des objets désirés, les fabricants s'attacheront spécialement à la nouveauté des dessins, à la bonne qualité et surtout aux bas prix qui ont déjà signalé les divers ornemens livrés au clergé des États-Unis et de ce pays.

POUR PLUS AMPLES DÉTAILS, les MM. du Clergé voudront bien s'adresser à l'HOPITAL-GÉNÉRAL où sont mis en vente, quelques ornemens dont le bon goût ne peut manquer de plaire et d'obtenir de nouvelles commandes.

ON y trouvera aussi des ECHANTILLONS

DE DRAP D'OR ET D'ARGENT.
 SATINS DE DIVERSES COULEURS.
 DAMAS BROCHÉ OR OU ARGENT.
 ORFROIS DE DALMATIQUES
 " " CHAPES.

— DE PLUS —

CROIX DE CHASUBLES ASSORTIES,
 ÉTOILES PASTORALES
 SUR DAMAS BLANC, VERT, VIOLET, CRAMOISI ET NOIR.
 BROCHÉ OR OU ARGENT AVEC OR SANS COULEURS.
 GLANDS DE DALMATIQUES ET D'ÉTOILES.
 FRANGES ET GALONS OR FIN
 " " OR MI-FIN,
 " " SOIE JAUNE ET BLANCHE.

Il est important d'observer que le but de l'agence acceptée par les DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL n'étant que de concentrer les ordres de ce diocèse; les articles livrés à leur établissement seront tous portés aux prix de la facture originale qui sera adressée directement et sans entremise, si on le préfère.

N. B. Les ornemens qu'on voudra faire confectionner en ce pays, seront importés au complet des étoffes, galons et franges nécessaires et confiés si on le désire, aux talens si connus des DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL.

J. C. ROBILLARD, 32, Beaver St.

New-York.

ATELIER DE RELIEUR.
CHAPELEAU & LAMOTHE,

REMERCIENT sincèrement les Messieurs du CLERGÉ et le PUBLIC en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les préviennent qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. GABRIEL, faisant face à la rue STE. THÉRÈSE à quelque pas de leur ancienne demeure.

— ET —

Ils ont l'honneur de prévenir les Messieurs du CLERGÉ, les MARCHANDS, les INSTITUTEURS et autres qu'ils viennent d'ouvrir un MAGASIN DE LIVRES D'ÉCOLES à l'usage des FRÈRES de la DOCTRINE CHRÉTIENNE et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

— AUSSI : —

Ils sont prêts à exécuter toutes RELIGES de LIVRES suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un PARTAGE des OUVRAGES.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 19 juin 1845.

A VENDRE

A CE BUREAU ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES
 ET MARCHANDS DE CETTE VILLE,

LE CALENDRIER POUR 1846.

Prix: £1 la grosse; 2 schellings la douzaine.
 7 Novembre 1845.

PROSPECTUS

DE LA
 PUBLICATION D'UNE NOUVELLE
 CARTE GEOGRAPHIQUE
 DU
 CANADA

ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c

PAR
 JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangemens pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le Prospectus suivant:

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années, l'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique de Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince-Edouard, avec en outre une grande section des États limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Oregon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Canaux et Chemins de Fer, Chemins pavés en Bois et Macadamisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prend maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des États-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles—ou £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désirent souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY

Libraire, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procurent dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

Les MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROTIN, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
 Chaque insertion subséquente, 7½d.
 Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.
 Chaque insertion subséquente, 10d.
 Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.
 Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, FRÈRE.